



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 80741

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réduction de moitié des bourses au mérite. L'arrêté du 11 mai 2015 fait en effet passer le taux annuel de l'aide de la bourse au mérite de 1800 euros à 900 euros. Il souhaite connaître les raisons de cette diminution de moitié, qui n'a d'ailleurs fait l'objet d'aucune communication de la part du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80741

Rubrique : Bourses d'études

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2015](#), page 4247

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)